

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres afférents au	
Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six
le 20 mars à 19h00
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. ORLOWSKI François, Maire.
Présents : BERNARD Daniel, CHAMPAVERE
Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie,
CHERON Aurélie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE
Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line,
LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI
François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie,
RICHAUD Florian

Absent excusé : AGERON Jérémy

Pouvoir : AGERON Jérémy à LAVAL Fabrice

Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-19

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Le Grand-Serre étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de fixer à 4, le nombre d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.
Fait à Le Grand-Serre, le 23 mars 2026

Le Maire
François ORLOWSKI

